RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Le président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 26/06/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/07/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 11, en Anglais , de la composante IUT Besançon-Vesoul est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BERNADES-RODRIGUES	GUILHERME	MCF	60
Mme	BETBEDER-MATIBET	MARIE-LAURE	MCF	27
Mme	BIGEY	MAGALI	MCF	71
M.	CASSAGNE	CEDRIC	CERTIFIE	H4100
Mme	GAUDIN	LAURENCE	AGREGE	H0202

Mme	PELTRET	FANNY	CERTIFIE	H0422
M.	SOMMER	JEAN-LUC	AGREGE	H1414
M.	VIENNET	REMY	MCF	62

Article 3 :Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 22/10/2026

Le président de l'université,

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR
République française

Hugues DAUSSY

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – **www.umlp.fr**